

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71 800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

**Tel : 03 85 25 86 47**

**Fax : 03 85 25 87 59**

e-mail : [com.com.semur@wanadoo.fr](mailto:com.com.semur@wanadoo.fr)

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 NOVEMBRE 2015 A IGUERANDE

L'an deux mille quinze, le seize novembre, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Iguerande, salle communale sous la présidence de M. André MAMESSIER

Date de la convocation du conseil communautaire : 5 Novembre 2015

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 28

Etaient présents : M. VERNAY Charles - M. MATHIEU Georges - M. VINCENT Daniel - Mme GIRARD Michelle - Mme Isabelle LAGOUTTE - M. CORDEIRO David – M. CHERVIER Bernard – Mme LIEVRE Sandrine - M. DURIAU Pierre, M. MOLIERE Henri, M. FEUILLAND Jean Louis - Mme GAGET Claire - M. LAROCHE Louis - M. AUVOLAT Pierre - M. REMILLER Yann - M. PEGUET Jean François, Mr Jean MORIN - Mme AUCAGNE Renée, M. MAMESSIER André, M. Philippe CORNELOUP - Mme BARATHON Brigitte, Mme HAYE Marie Laure - M. BAJARD Robert - Mme Anne NEYRAND - M. BACIAK François - M. LAINE Henri - M. BAYON Robert - M. LAMOTTE Jean Paul

Absents excusés : M. BURLOT Jean Claude - Mme BRAILLON Sandra - M. Jean-Marc ALAMARTINE - M. RICHARD Jean Paul

*Secrétaire de séance* : Mme Sandrine LIEVRE

Le Président ouvre la séance et demande à l'assemblée d'observer 1 mn de silence en mémoire de Robert LAMOTTE, conseiller communautaire, décédé accidentellement et également pour les victimes de l'attentat et leurs familles

Il laisse la parole à Isabelle LAGOUTTE, Maire d'Iguerande qui souhaite la bienvenue à l'assemblée

Il est procédé à l'appel des présents

Le compte rendu de la réunion du 12 Octobre 2015 à Fleury la Montagne est approuvé à l'unanimité

François BACIAK, Président de la commission action sociale indique que le Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF a pris fin en 2014. Un nouveau contrat doit donc être fait pour les années 2015 à 2019. Le Contrat Enfance Jeunesse vise à soutenir le développement d'interventions adaptées aux besoins d'un territoire en direction des enfants âgés de 0 à 17 ans. Les principes généraux : 1 contrat unique avec des co-signataires qui peuvent être : les collectivités locales – la Mutualité Sociale Agricole – Le Conseil Départemental. Un taux de cofinancement de 55 % du reste à charge plafonné. Deux volets distincts accompagnés de deux enveloppes budgétaires : Enfance – Jeunesse. Priorité est donnée au service d'accueil des enfants : 85 % au minimum de la Prestation de Service Enfance Jeunesse est consacré à l'accueil – 15 % maxi porte sur le pilotage. Il faut prendre en compte la fréquentation des structures d'accueil, l'objectif d'occupation est fixé à 70 % de la capacité d'accueil. Il y a deux enveloppes budgétaires : actions STOCK et actions FLUX. Un diagnostic du territoire est nécessaire comprenant : bilan des actions de CEJ précédent – actualisation des données du territoire – énoncé des problématiques + actions du prochain contrat (fiche action + budget). Il n'y aura pas de nouvelles actions. Le financement de la part communauté de communes sera quasiment identique. Une rencontre est prévue avec la CAF le 24 novembre.

Avis sur fusion des communautés de communes : Le Président demande l'avis au conseil communautaire et propose un vote à bulletin secret. Un vote à main levée donne le résultat suivant : Contre : 4 – Abstention : 4 – Pour : 20 mais en demandant un report de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

David CORDEIRO en charge du dossier PLUI rappelle les décisions de la réunion précédente : Prescription du PLUI et modalités de collaboration. Un registre pouvant recueillir les observations des citoyens a été mis à disposition dans chaque commune et au siège de la communauté de communes. Une réunion s'est tenue avec les Maires ou leurs représentants, les Vices Présidents, Teddy LOYER du CAUE, Clément NOZIERES de l'ATD71 et Maud BALADIER du Pays Charolais Brionnais afin de préparer le cahier des charges de la consultation. Celui-ci sera finalisé début décembre. Le périmètre sera celui de notre communauté de communes en tenant compte du projet de fusion avec Marcigny. Le contenu comprend une partie obligatoire et des volets complémentaires. Le volet agricole fera l'objet d'un lot à part afin de permettre à la Chambre d'Agriculture qui possède de nombreuses données de se positionner. Il y aura deux autres lots spécifiques, l'un concernant le volet Paysager et Architectural, l'autre le volet Logement/Habitat. Tous les conseillers municipaux seront tenus informés à chaque étape d'avancement. Le lancement de la consultation se fera en décembre afin que le PADD soit approuvé avant le 31/12/2016 en cas de fusion au 1/1/2017. Si la fusion est repoussée nous prendrons du temps supplémentaire. Des subventions Leader et Région seront sollicitées. Enfin, il est rappelé que l'élaboration du PLUI permettra de mettre en œuvre les orientations du SCOT.

Demande subvention AWARANDA : suite à la précédente réunion l'association a adressé le bilan du spectacle de 2015 présentant un déficit important. Le principe d'apporter une aide est refusé pour ne pas créer de précédent avec les autres organisateurs de manifestations.

Modification des statuts du PETR du Pays Charolais Brionnais pour tenir compte du changement du siège qui est fixé dorénavant 32, rue Desrichard à Paray le Monial. Adopté à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : OK

Instauration d'une commission consultative paritaire « Energie » avec le SYDESL, la communauté de communes doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Daniel VINCENT est candidat et sera donc membre titulaire de cette commission – Henri LAINE sera membre suppléant

Décisions modificatives : Budget général virement de crédits comme suit : Article 616 : + 60 € - Article 6281 : + 1550 € - Article 6332 : + 1 € - Article 6451 : + 450 € - Réduction à l'article 60632 de 2061 €

Budget environnement : Virement crédits : Article 60612 : + 100 € - Article 6156 : + 80 € - Article 60631 : - 180 €

Budget maison d'accueil : Article 60612 : + 400 € - Article 61522 : + 9600 € - Article 60632 : - 10000 €

Des renseignements seront demandés auprès d'Orange pour les factures téléphonie de la déchèterie

**Commission marché** : Jean François PEGUET annonce que l'export a repris en novembre – 1300 animaux sont annoncés au cadran pour le marché de cette semaine par contre en raison du nombre le tarif est en baisse ce qui amplifie la crise agricole. La semaine dernière il y a eu 72 % de vente- Un conseil d'administration se tiendra en décembre, le bilan financier sera en principe à l'équilibre malgré les contraintes FCO. Les acteurs font confiance au marché. La vente des animaux gras a été difficile la semaine dernière en raison du fonctionnement des abattoirs. Une réflexion est en cours pour la tenue d'un marché le 23 décembre. Il faut impérativement étudier l'avenir de la SAEM du marché au cadran dans le cadre de la fusion. A noter que l'activité tourisme a été maintenue durant la période de « restriction ».

**Commission action sociale** : RAS vu avec Contrat Enfance Jeunesse

**Commission tourisme** : Isabelle LAGOUTTE indique que le calendrier sera distribué avant les fêtes de fin d'année, en même temps que le bulletin. La subvention Région est actée pour les boucles vertes, le montant est de 2284 €. Dans le cadre de la Loi Nôtre il est prévu la fusion des OTSI, on s'appuiera sur le Pays Charolais Brionnais qui travaille sur ce dossier. Des rencontres seront organisées avec les hébergeurs, gîtes etc... au château de Drée, puis Paray le Monial, Saint Christophe en Brionnais et Bourbon Lancy. Des formations pour le personnel des OTSI seront mises en place

**Commission agricole** : Pierre DURIAU communique : les dégustations de viande après la visite du marché au cadran ont connu cette année un succès. Pour 2015 il a été comptabilisé 2650 personnes qui se sont rendues

au stand de dégustation. Des membres de l'antenne touristique de St Christophe en Brionnais, des bouchers et des éleveurs tous bénévoles à tour de rôle assurent la promotion de la viande charolaise, renseignent les visiteurs sur la viande, l'élevage et l'engraissement des bovins. Cet espace de dégustation s'aménage au fil du temps pour être plus accueillant pour les visiteurs.

La commission agricole en association avec la commission tourisme et le CAUE assurent le recensement du petit patrimoine bâti sur le territoire de la communauté de communes. Ce recensement sera intégré dans le dossier du PLUI qui va démarrer prochainement. Chaque délégué des communes fera un état de son petit patrimoine communal (chapelle- croix de quartier- lavoir- fontaine – muret....Ce patrimoine que les anciens nous ont laissé mérite d'être conservé et par la suite une réflexion pour remise en état avec possibilité de subvention sera étudiée.

Le syndicat de rivière (SYMISOA) va déposer un dossier de candidature PAEC (Projet Agroenvironnemental et Climatique) sur le bassin du Sornin. Si ce projet abouti il ouvrira la possibilité de mettre en œuvre des MAEC pour préserver les zones humides et les ressources en eau et obtenir des financements pour les agriculteurs exploitants des parcelles qui entrent dans le cadre de ces mesures. Un panel d'agriculteurs sur le secteur Brionnais du bassin du Sornin ont été invités à participer à des réunions pour connaître leurs avis et le choix des mesures à mettre en place. La rivière BEZO a été nettoyée, débarrassée de ses embâcles et avec l'accord de la plupart des riverains des clôtures et abreuvoirs pour bovins ont été créés, et la végétation a pu reprendre ses droits.

**Commission environnement :** Daniel VINCENT résume la réunion de la commission du 3 novembre : la préparation de l'appel d'offres ordures ménagères devra débuter en mars avril 2016, chaque commune est invitée à mener une réflexion sur la continuité des services actuels.

Réparations PAV : chaque commune doit signaler les réparations à effectuer.

Opération de communication pour sensibiliser les habitants au tri des déchets, suite au succès d'Iguerande, la commune de Ligny a organisé également une rencontre en présence de Patricia BONNOT du SMEVOM, un public intéressé a participé.

DASRI : le pharmacien de St Christophe toujours récalcitrant pour collecter les déchets infectieux.

Co-compostage : Mme Françoise MENEGON de la Chambre d'Agriculture a procédé à des relevés de température des déchets verts stockés sur la plateforme, le résultat est satisfaisant, le degré de chaleur est idéal, il faut voir pour 2 broyages par an. Mme MENEGON rencontrera M. Blanchard pour lui proposer un accompagnement dans cette démarche de traitement des déchets verts à la ferme.

Bilan déchets : OM en légère hausse - Tri sélectif : tonnage emballages et papier en légère augmentation – Déchèterie : tonnage en légère diminution en ferraille, cartons et bois en hausse, encombrants, gravats et broyat en baisse, toxiques en augmentation mais le contrat avec ECODDS a permis une économie d'environ 2900 €, une nouvelle collecte de films plastiques via l'entreprise CHAMFRAY est en cours.

Déchets EHPAD Semur : le prestataire a effectué des pesées sur 1 mois des déchets exclusivement alimentaires (entre 350 et 400 kgs) de l'établissement, le global est d'environ 1 tonne semaine. Voir incidence budgétaire à traiter : intégration totale ou partielle à l'EHPAD.

Caractérisation : Yann REMILLER signale qu'il a assisté à une caractérisation et encourage les conseillers communautaires de faire de même.

Le 28 novembre, dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets une matinée d'animations en liaison avec le SMEVOM se déroulera à la déchèterie de 9 H à 12 H, des flyers seront distribués dans chaque foyer et des invitations sont adressées aux élus, associations etc...

Projets à conduire : Opération de nettoyage de la nature : sera proposée aux professeurs des écoles en liaison avec les associations de chasse et de pêche.

Les journées environnement 2016 devraient avoir pour thème « Le Bocage Brionnais ».

La réédition du mémo tri est vivement souhaitée.

Valérie et Patricia BONNOT du SMEVOM peuvent vous apporter leur aide dans la rédaction des articles pour les bulletins municipaux.

Energies renouvelables, économies d'énergie : une réflexion sera conduite sur ces thèmes avec des propositions concrètes sur les gestes « Eluconomes » et substitution à l'énergie fossile.

**SMEVOM** : le marché transports, OM et déchets recyclables a été relancé, L'adhésion de la CUCM au SMEVOM sera effective au 1er janvier 2016. Ce syndicat comprendra 200 communes et 210.000 habitants. Le traitement des déchets avant enfouissement devra être effectif pour 2019. Plusieurs scénarios sont à l'étude, la part par habitant de 1.10 € sera maintenue par contre les 6.1 % seront ramenés à 3 % pour la gestion des factures SMEVOM, traitement et transport.

**Commission communication** : David CORDEIRO va préparer le bulletin communautaire pour la fin de l'année, Chaque Président de commission devra donner son article rapidement. La commission travaillera sur la commission liée au PLUI. Pour les sites Internet il y a un souci pour les droits d'accès pour les communes qui souhaitent utiliser le site de la communauté de communes. Une réunion « test » est prévue à Fleury. La Poste sera contactée pour la distribution des bulletins et calendriers.

Tour de table : FLEURY : les travaux du « Clos Fleury » avancent bien, la Région a accordé une aide de 80000 € - aide du Conseil Général dans le cadre des « 100 projets » + 10000 € d'enveloppe parlementaire

IGUERANDE : la voie verte a obtenu le label « tourisme et handicap », de ce fait il faudra faire des aménagements dans les toilettes. La voie verte rejoindra Pouilly sous Charlieu, 2 vaches en acier ont été mises en place près de la Halle. Le bâtiment de La Poste est en vente. Le bâtiment situé face à la mairie recevra l'Agence Postale Communale – le SPANC etc... Un marché d'art aura lieu à la fin du mois à la salle des sports ainsi qu'un concert à la salle des fêtes au profit de l'association de soutien à l'église. La saison culturelle 2015-2016 a bien démarré, 2 places gratuites par commune seront distribuées pour assister à un spectacle à l'espace culturel

LIGNY : toujours des réclamations au sujet de la téléphonie mobile et Internet. La réunion pour l'environnement a été bien suivie et très intéressante

SAINT BONNET : Agression de personnes âgées

SAINT DIDIER : les travaux de crépi du bâtiment communal sont presque terminés

SAINTE FOY : souci avec le clocher, le beffroi est endommagé et il y a un risque lors du tintement des cloches. D'autre part Brigitte propose une visite du marché au cadran pour les élus, les personnes intéressées peuvent la contacter pour centraliser les inscriptions.

La séance est clôturée à 23 H 05.